



Le monitorat de programme à l'UQAM: une évaluation des effets sur la persévérance des étudiantes et des étudiants

Nadia Palkiewicz

Agente de recherche et de planification
Bureau de l'enseignement et des programmes
Université du Québec à Montréal

Christian Bégin

Psychologue
Service d'aide et de soutien à l'apprentissage
Université du Québec à Montréal

Cet article est une présentation résumée du rapport des activités 1999-2003 du monitorat de programme¹. Le rapport contient une évaluation quantitative et qualitative de la formule du monitorat telle qu'expérimentée depuis l'hiver 1999 dans plusieurs programmes de baccalauréat et de certificat. On y trouve également des éléments d'observation et de réflexion reliés à l'évolution de la formule. On y traite aussi des développements mis en place. Enfin, des pistes de réflexion et des recommandations pour la poursuite de l'expérience sont présentées.

Le monitorat de programme est une formule d'encadrement axée sur l'étudiant et ses apprentissages. Des étudiants de 2^e et 3^e cycle ou dans certains cas des étudiants de fin de baccalauréat (les moniteurs de programme) reçoivent une formation leur permettant d'intervenir auprès des étudiants inscrits à un programme de 1^{er} cycle. Le travail des moniteurs porte, dans la formule-type, sur l'ensemble d'une session, autant dans les éléments reliés à un ou des cours particuliers (contenu, méthodologie, stratégies d'apprentissage) que dans des aspects plus généraux reliés à la compréhension de la dynamique et du cheminement dans le programme. Les moniteurs de programme assistent ainsi les étudiants dans la réalisation de leurs apprentissages en intervenant directement auprès d'eux ou en les référant aux services appropriés. La formule de monitorat de programme se distingue du travail des auxiliaires d'enseignement en ce qu'elle englobe le soutien aux étudiants pour toutes les activités relatives au programme plutôt que de représenter une aide à l'enseignant pour le déroulement d'un seul cours. C'est par cet aspect que la formule prend sa connotation « programme » puisqu'elle permet une intervention cohérente, articulée et rattachée non seulement aux objectifs d'un cours, mais à ceux du programme et au cheminement de l'étudiant dans son apprentissage et son immersion².

Le monitorat de programme a connu une implantation graduelle depuis la session d'hiver 1999. L'implantation a été effectuée auprès des programmes ciblés en fonction d'une combinaison du nombre réel d'étudiants inscrits et du taux d'abandon, ainsi qu'auprès de programmes volontaires désirant bénéficier d'une formule de monitorat. En date d'aujourd'hui, ce sont 38 programmes qui ont implanté la formule du monitorat : 24 baccalauréats, 9 certificats et 5 programmes de cycles supérieurs.

Évaluation quantitative

Dès le début de l'implantation, nous avons été préoccupés par l'évaluation des effets de la mise en place de cette formule. Compte tenu que la mise en place du monitorat de programme visait prioritairement la réinscription des étudiants dans leur programme après la première année, ainsi que la diminution des abandons, ce sont les deux indicateurs qui ont été considérés au niveau de l'évaluation quantitative.

Le taux de réinscription est déterminé en regardant le nombre d'étudiants qui se réinscrivent à l'intérieur de leur programme après une période de 3 sessions. Le taux d'abandon prend seulement en compte les étudiants ayant effectivement abandonné leur programme. Afin d'établir, pour un programme donné, une comparaison des taux de réinscriptions et d'abandons, nous avons calculé pour ce programme une moyenne de ces taux sur une période de cinq ans, soit de 1994 à 1998, afin d'utiliser un taux de comparaison de base qui tienne compte des données de plusieurs années et qui risque moins d'être influencé par un événement ponctuel qui se serait produit dans une session particulière. Cette moyenne 94-98 permet d'établir par la suite la variation des taux avec les années pendant lesquelles s'est déroulé le monitorat de programme, soit 1999, 2000, 2001 et 2002 et donc de comparer le comportement d'un programme avant et après l'implantation du monitorat.

Deux groupes de programmes ayant du monitorat ont été étudiés : le groupe 1³, qui a débuté le monitorat à la session d'hiver 1999 et le groupe 2⁴, qui a débuté le monitorat à la session d'automne 1999. Un groupe contrôle a été constitué à l'aide de programmes n'offrant pas de monitorat. Une liste des programmes faisant partie des différents groupes est présentée à la fin de cet article. Une prochaine évaluation se penchera sur le comportement des programmes qui ont débuté le monitorat par la suite.

	Variation de la moyenne 1999-2002 avec la moyenne 1994-1998			
Baccalauréats	Taux de réinscription (1)		Taux d'abandon (2)	
	TC	TP	TC	TP
Groupe 1	2.6%	3.0%	0.1%	2.0%
Groupe 2	3.5%	3.3%	- 1.3%	0.5%
Groupe contrôle	0.3%	- 4.3%	0.8%	5.5%

	Variation de la moyenne 1999-2002 avec la moyenne 1994-1998			
Certificats	Taux de réinscription (1)		Taux d'abandon (2)	
	TC	TP	TC	TP
Groupe 1	7.1%	1.7%	- 0.2%	1.7%
Groupe 2	5.8%	- 0.1%	1.7%	4.1%
Groupe contrôle	9.0%	- 6.3%	- 10.8%	11.1%

Ce tableau nous présente les résultats de la façon la plus succincte possible. Prenons d'abord les taux de réinscription des étudiants à temps complet au baccalauréat. Nous constatons que pour les groupes 1 et 2, la moyenne du taux de réinscription 99-02 a augmenté de 2,6 % et de 3,5 % respectivement par rapport à la moyenne 94-98. En ce qui concerne le groupe contrôle, la moyenne 99-02 n'a augmenté que de 0,3 % par rapport à la moyenne 94-98.

Regardons brièvement le comportement des cohortes pour les étudiants à temps partiel au baccalauréat. Nous constatons que pour le groupe 1, la moyenne du taux de réinscription 99-02 a augmenté de 3,0 % et de 3,3 % pour le groupe 2. En ce qui concerne le groupe contrôle, la moyenne 99-02 a diminué de 4,3 %.

En ce qui concerne le taux d'abandon, toujours pour les baccalauréats, la moyenne 99-02 des taux d'abandon semble rester presque équivalente pour les cohortes d'étudiants à temps complet pour les programmes du groupe 1, tandis qu'elle diminue de 1,3 % pour le groupe 2. Pour le groupe contrôle, la moyenne 99-02 est supérieure à la moyenne 94-98 de 0,8 %.

Pour les étudiants à temps partiel au baccalauréat, les trois groupes ont connu une hausse de la moyenne des taux d'abandon. Cette hausse est toutefois plus marquée pour les programmes du groupe contrôle. Pour les cohortes d'étudiants à temps partiel au certificat, nous constatons que pour le groupe 1, la moyenne du taux de réinscription 99-02 a augmenté de 1,7 % tandis qu'elle est pour ainsi dire équivalente (-0,1 %) pour le groupe 2. En ce qui concerne le groupe contrôle, la moyenne 99-02 du taux de réinscription a diminué de 6,3 %.

En ce qui concerne le taux d'abandon, la moyenne 99-02 des taux d'abandons semble augmenter pour les trois groupes; elle augmente de 1,7 % pour le groupe 1 et de 4,1 % pour le groupe 2. C'est pour le groupe contrôle que la hausse est la plus marquée, soit 11,1 %. On remarque donc que pour les certificats, ce sont les étudiants à temps partiel sur qui le monitorat semble avoir le plus d'effet.

Limites de l'évaluation quantitative

Malgré les résultats positifs qui semblent être associés à l'implantation du monitorat dans les programmes concernés, certaines limites doivent être présentées quant à l'évaluation des effets du monitorat :

- Difficulté d'isoler l'effet du monitorat sur le comportement d'une cohorte. En effet, de nombreuses variables viennent influencer la vie d'un programme et le comportement de ses cohortes d'étudiants. On peut penser par exemple à une modification majeure de programme, des changements majeurs dans les conditions d'admission.
- Difficulté de tirer des conclusions à partir de données globales sur des interventions faites auprès d'individus. Le monitorat, même s'il concerne l'ensemble des étudiants d'une cohorte, demeure une intervention individuelle. Cette situation est différente de l'évaluation des effets d'une mesure s'appliquant à toute une cohorte, par exemple, l'implantation d'un séminaire d'immersion auquel seraient inscrits tous les étudiants. Dans cette optique, il serait intéressant de compléter l'évaluation du comportement des cohortes d'étudiants par une évaluation du comportement individuel des étudiants qui ont bénéficié du monitorat et de comparer ce comportement avec celui d'étudiants n'ayant pas bénéficié du monitorat. Ceci pourrait être envisagé dans une deuxième étape d'évaluation. La limite qui suit est aussi reliée à cette question.
- Difficultés reliées au contrôle de la participation au monitorat. Cette question du contrôle de la participation est en fait un problème majeur concernant l'évaluation des effets du monitorat. En effet, nous considérons le taux de réinscription de la cohorte d'une session d'automne donnée à la session d'automne suivante. Mais nous ne pouvons établir le pourcentage d'étudiants de cette cohorte qui se sont prévalus du monitorat. À cet effet, il existe selon les facultés et selon les programmes à l'intérieur des facultés plusieurs positions; pour certains, il n'est pas question de chercher à identifier d'une façon ou d'une autre les étudiants qui viennent consulter les moniteurs, même si cela nous permettait de pouvoir mesurer leur

évolution par la suite. Pour d'autres, cela ne pose pas le même problème. Pour l'instant, nous n'avons pas de moyen de savoir exactement, pour tous les programmes, quels étudiants ont bénéficié du monitorat et quel pourcentage de la cohorte ils représentent. De même, il n'est pas non plus possible de savoir, dans la majorité des programmes, si les étudiants qui consultent sont les « mêmes » qui reviennent plusieurs fois ou si ce sont des étudiants « différents ». Cette seule donnée représenterait déjà une indication du degré d'implantation des actions des moniteurs auprès des étudiants, ce qui permettrait en même temps de considérer les modes d'interventions choisis pour déterminer s'ils portent fruits quant aux étudiants rejoints.

- Difficultés reliées à la comptabilisation des étudiants absents pour une session dans le taux de réinscription. En ce qui concerne les taux de réinscription, nous attirons l'attention sur le problème des étudiants absents, c'est-à-dire qui n'ont pas abandonné mais qui, pour diverses raisons, ne se sont pas réinscrits à la session d'automne considérée. Il est possible qu'ils abandonnent par la suite, comme il est également possible qu'ils se réinscrivent à une session subséquente. Il est donc légitime de penser que le taux de réinscription ne reflète pas de façon optimale le comportement de la cohorte. Malgré tout, il nous apparaît un indicateur intéressant, car c'est un des effets souhaités du monitorat que d'amener les étudiants à se réinscrire à la session d'automne suivante.
- Difficultés reliées à l'établissement d'un groupe contrôle présentant des caractéristiques similaires aux groupes considérés. Whitman (1988)⁵ note que les évaluations de ce genre de formule d'encadrement sont généralement confrontées d'une part, au fait qu'il est difficile de constituer un groupe contrôle valide, et d'autre part, aux changements apportés au programme de monitorat. Il ajoute également que plusieurs évaluations se basent sur des opinions anecdotiques et impressionnistes. Nous avons donc été confrontés au problème du groupe contrôle. Puisque les programmes que l'on avait ciblés au début de l'implantation étaient les programmes présentant des taux d'abandon élevés et des taux de réinscription faibles, cela nous laissait en majorité des programmes dont les taux d'abandon sont faibles et les taux de réinscription forts pour le choix des programmes composant le groupe contrôle. En ce sens, ils sont atypiques des caractéristiques des programmes utilisant le monitorat. Pour différentes raisons, la comparaison qui peut être faite avec un tel groupe contrôle présente déjà certains biais qui peuvent rendre douteuses des conclusions tirées trop hâtivement des différences observées entre les taux de réinscriptions des programmes ayant du monitorat et ceux qui n'en ont pas. Même en utilisant la comparaison des variations des taux d'inscriptions entre les deux groupes de programmes pour des périodes données, le fait que les programmes qui n'ont pas de monitorat présentent des taux moyens de réinscriptions plus élevés les rend plus sensibles à l'effet de la régression à la moyenne. Une baisse ou une stabilisation des taux de réinscriptions de ces programmes comparativement à une hausse pour les programmes ayant du monitorat pourrait s'expliquer aussi bien par un effet d'amélioration causé par la présence du monitorat que par la présence de l'effet statistique de la régression à la moyenne.
- Variations importantes entre les formules de monitorat. Nous avons déjà mentionné qu'il pouvait y avoir des variations parfois significatives entre les formules de monitorat implantées. En effet, certains moniteurs limitent leurs interventions à de l'aide académique liée à des problèmes dans des cours spécifiques ou ciblés. D'autres assument un rôle plus large de conseil ou d'information quant au cheminement dans le programme, au choix de cours, à l'opportunité de placement, et abordent des questions liées à la méthodologie, aux stratégies d'apprentissage, à la motivation ou à d'autres questions d'ordre personnel. Les pratiques de contact des étudiants sont également diverses. Dans certains cas, le monitorat correspond à une plage de disponibilité dans un local spécifié. Ailleurs, les moniteurs relancent de façon systématique tous les nouveaux inscrits en plusieurs moments clés de la session. Finalement, dans d'autres cas, les moniteurs interviennent de façon concertée sur des aspects jugés essentiels pour la réussite du programme.

Évaluation qualitative

À chaque fin d'année académique, nous demandons aux responsables des programmes où il y a du monitorat de nous soumettre un rapport d'évaluation. Celui-ci compte cinq items, soit l'évaluation de la fréquentation, le rôle des moniteurs, l'encadrement des moniteurs, l'arrimage avec le programme, les effets remarquables, les améliorations proposées. Pour chaque item, nous demandons une description de la situation pour l'année en cours ainsi que les perspectives pour l'année suivante. Les responsables de programme nous remettent également les rapports rédigés par les moniteurs. Cette évaluation nous a notamment permis de constater certains éléments :

- l'importance de la formation dispensée aux moniteurs ;
- l'importance de l'encadrement des moniteurs;
- l'impact des changements à la direction d'un programme;
- l'importance de s'assurer que les moniteurs assument un rôle « proactif ».

L'évaluation effectuée, tant au point de vue quantitatif que qualitatif, a en outre permis de mieux cerner certains facteurs favorisant le succès de la formule, tandis que d'autres facteurs semblent ne pas permettre au monitorat de jouer son rôle optimal. Tout en tenant compte des limites méthodologiques inhérentes à cette évaluation, il appert que les résultats obtenus confirment l'atteinte des grands objectifs que s'était fixé le monitorat de programme comme mesure de réussite au plan notamment de la persévérance et de l'intégration des étudiants à leur milieu académique. De plus, le monitorat de programme s'avère toujours une mesure pertinente au regard des pratiques ayant cours dans les universités Nord-Américaines dans le domaine de l'appui à la persévérance et à la réussite.

Les recommandations formulées pour la poursuite du monitorat et présentées dans le rapport d'évaluation visent essentiellement un meilleur arrimage du monitorat avec le programme auquel il est rattaché ainsi qu'un meilleur encadrement des moniteurs.

1. Le document global présentant l'évaluation du monitorat est disponible à l'adresse suivante : http://www.bep.ugam.ca/PremierCycle/Encad_index.htm
2. On trouvera une description plus complète de la formule dans un article daté du 3 décembre 1999, sur le site du CAPRES à l'adresse suivante : <http://www.uquebec.ca/capres/fichiers/uqam-dec99.shtml>
3. Baccalauréat en études littéraires, bac. en mathématiques, bac. en actuariat, bac. en comptabilité de management, bac. en histoire, bac. en géographie, bac. en philosophie, bac. en psychologie, bac. en science politique, certificat en sciences sociales, cert. en français écrit, cert. En scénarisation cinématographique, cert. en création littéraire
4. Baccalauréat en histoire de l'art, bac. en design de l'environnement - non inclus dans tableau (monitorat interrompu), bac. en arts visuels, BES (mathématiques), BES (enseignement moral et religieux), bac. en intervention en activité physique, bac. en communications (relations humaines), bac. en informatique et génie logiciel, bac. en administration - non inclus dans tableau (monitorat interrompu), bac. en sciences comptables, bac. en sexologie - non inclus dans tableau (monitorat interrompu), bac. en sociologie, certificat en arts plastiques, cert. en informatique, cert. En comptabilité générale, cert. en sciences comptables
5. ⁵ Whitman, N. A. (1988). Peer Teaching: To teach is to Learn Twice. ASHE-ERIC Higher Education Report No. 4. Washington, DC: ERIC Clearinghouse on Higher Education, George Washington University and Association for the Study of Higher Education, 1988. (ED 305 016)

Juin 2004